

Procès de France Télécom Orange

Après la fin du procès, le plan d'indemnisation doit commencer !

Fin de procès éprouvante pour les parties civiles, mais aussi pour les prévenu-es qui cachaient mal leur émotion. Un grand moment de justice avec une déclaration solennelle de la présidente qui a su trouver les mots pour conclure. Verdict le 20 décembre.



La Présidente Cécile Louis-Loyant © Claire Robert

Les plaidoiries pour les prévenu-es

Cette dernière semaine était réservée aux plaidoiries des nombreux avocats des prévenus. Le fait marquant et regrettable de ces plaidoiries est l'absence de repentir quant à l'accusation centrale du procès : y a-t-il eu, oui ou non, une politique d'entreprise au plus haut niveau pour faire partir coûte que coûte 22 000 salarié-es, essentiellement fonctionnaires, en les déstabilisant par des mobilités fonctionnelles, des mobilités géographiques, des placardisations ou une surcharge de travail... C'est toute la question du « harcèlement moral institutionnel » qui est encore gommé par les avocats. La justification est toujours la même : il fallait redresser l'entreprise, alors que le procès a

démontré que l'entreprise n'était plus en péril en 2005.

A vrai dire, il n'y a pas vraiment de chance que cet entêtement stratégique bénéficie aux prévenus, dont les avocats ont mis en cause directement les réquisitions sévères des deux procureures.

Seuls Olivier Barberot et Louis-Pierre Wenes ont souhaité dire un dernier mot. Olivier Barberot pour reconnaître la qualité des débats menés par une présidente impartiale. Louis-Pierre Wenes pour dire, d'une voix affaiblie, qu'il regrettait les situations de souffrance dans cette période.

Intervention de Nicolas Guérin

Dernier à prendre la parole, le représentant de France Télécom Orange a contesté « un harcèlement moral généralisé », en ajoutant que « ce n'est pas l'entreprise que je connais ».

La nouveauté est plutôt dans la suite de sa déclaration, car le directeur juridique d'Orange constate qu'« il est indéniable qu'il y ait eu de la souffrance chez certains de nos collaborateurs » et il a annoncé qu'Orange allait créer une commission de réparation pour l'indemnisation des victimes, « quelle que soit la décision » du tribunal.

Verdict le 20 décembre

La Présidente Cécile Louis-Loyant a tenu à faire une brillante et longue déclaration solennelle, soulignant la complexité et l'énormité du dossier qui nécessiteront de long mois de travail avant le verdict du 20 décembre.

Un site fédéral : <https://proceslombard.fr/>

Le site de Solidaires : la-petite-boite-a-outils.org/category/proces-france-telecom/

Sud

**Fédération des activités postales
et des télécommunications**

25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires

Paris, le 24 juin 2019

Orange accepte les indemnisations !

Une victoire pour les victimes...

Nous le pressentions car les contacts avec la direction étaient positifs, mais la déclaration de Nicolas Guérin a donné corps à nos attentes : c'est une confirmation publique, et donc officielle, que Stéphane Richard reprend la main et répond positivement à nos interpellations et au courrier unitaire des fédérations syndicales que nous avons publié dans notre tract précédent.

Un premier contact devrait avoir lieu en juillet.

Cette déclaration est historique car elle va permettre de commencer un processus de réparation avant le verdict de décembre et en évitant autant que possible la myriade de procès individuels en indemnisation qui pourraient découler à la suite de ce procès et ainsi durer encore plusieurs années.

...mais elles restent sur leur faim

La nouveauté du motif de « harcèlement moral managérial » que prévoit désormais le Code Pénal français, s'accompagne d'un niveau de sanction qui apparaît dérisoire lorsque que l'on parle de suicide, de maladies psychiques qui ont pu déboucher sur des mises à la retraite d'office, de

départ forcé de l'entreprise sans aucune indemnisation : les prévenus risquent un an de prison et 15 000 euros d'amende !

La Présidente les a alerté sur le fait qu'une indemnisation pouvait aller jusqu'à 2 millions d'euros dans le cadre actuel du procès.

Mais si l'on se rappelle que le nombre des victimes, à différents niveaux de préjudice subi, peu s'élever à plusieurs milliers, voire aux 120 000 salarié-es de la période 2007-2010, il est clair que nous sommes encore loin du compte.

La négociation ou les procès ?

Pour nous, il faut ouvrir des négociations avec les fédérations syndicales et les associations de victimes. Pour qu'Orange dépasse cette crise sociale, il faudra y mettre les moyens, sans surenchère, mais aussi en respectant les seuils de réparation prévus par la justice.

Si bien sûr il nous faudra clarifier les règles et les conditions de saisie de cette « commission de réparation » : quelle période prendre en compte, quelles règles claires et équitables d'indemnisations, quels délais de travail donnons-nous à cette commission ?

Un échec pourrait à nouveau conduire aux procès.

Un dispositif de débriefing et de soutien psychologique

Un dispositif de prévention

La direction constate que les audiences du procès « ont pu raviver chez des salariés du Groupe un ressenti douloureux ou générer des inquiétudes ». Elle propose de mettre en place un dispositif « de débriefing et de soutien psychologique aux personnes qui en ressentiraient le besoin ».

Cette préoccupation de prévention est une bonne chose, vu l'intensité des débats souvent liés à des moments d'émotion intense.

Mais ... des réserves

Nous avons deux principales réserves, face à ce dispositif, et nous en avons fait part à la direction.

Tout d'abord, ce dispositif est piloté par la direction : le bilan des cellules d'écoute

en 2007 montre que la confiance pèse lourd dans ces démarches. Nous aurions préféré un recours à un cabinet externe qui a la confiance des salarié-es.

Ensuite, il nous paraît dommageable que l'anonymat des personnes qui auront recours à ce dispositif ne soit pas garanti solennellement.

Par ailleurs, n'hésitez pas à contacter vos élu-es !

Rejoignez-nous : <proceslombard@sudptt.fr> !

Sud

**Fédération des activités postales
et des télécommunications**

25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires